



Conditions générales de vente (CGV) SABAG AG Centre Acier (valables dès le 1^{er} janvier 2015)

1. Champ d'application

Ces conditions générales de vente s'appliquent à tous les contrats portant sur des livraisons et autres prestations de la part de SABAG Centre Acier Bienne.

Tous les autres accords incluant d'autres conditions générales de vente ne sont valables en droit que si SABAG les a acceptées par écrit et qu'ils fassent partie intégrante du contrat.

Pour nos domaines de vente

- Acier d'armature/treillis d'armature/Accessoires
- Armatures de pieux
- Armatures soudées

D'autres conditions de vente et de livraison, spécifiques à chaque domaine, sont partiellement applicables (selon annexe) et font partie intégrante de ces conditions générales de vente.

2. Offres

Toutes les indications et tous les prix sont sans engagement de notre part jusqu'à la confirmation de la commande par SABAG.

Les offres ne deviennent contractuelles qu'après notre confirmation de commande.

3. Produits/dimensions/qualité

En l'absence d'accord particulier, nous livrons les produits et le matériel en qualité courante et selon les tolérances d'usine. SABAG ne contrôle pas l'adéquation des produits et des matériaux qu'elle commercialise avec l'usage prévu par le client.

4. Délais de livraison

Les délais de livraison indiqués par SABAG sont purement indicatifs et non contractuels. SABAG est à tout moment en droit de procéder à des livraisons partielles. En cas d'empêchement/de retard ou de force majeure, le client ne peut prétendre à des dommages-intérêts pour une livraison retardée.

5. Prix/conditions

La TVA ainsi que les frais d'emballage et de transport ne sont pas compris dans nos prix. Des modifications de prix peuvent avoir lieu à tout moment. En l'absence de tout accord contraire stipulé par écrit, les factures de SABAG sont payables à 30 jours net, sans déduction, à compter de la date de la facturation. En cas de retard de paiement, des intérêts moratoires sont facturés. Le paiement par compensation avec des créances du client contre SABAG est exclu. SABAG se réserve le droit de subordonner la livraison de commandes déjà confirmées et la prise en compte de nouvelles commandes au paiement de créances en suspens.

6. Emballage

Les emballages sont facturés au prix coûtant et ils ne sont pas repris. En l'absence d'instructions particulières, nous choisissons le mode d'emballage nous paraissant le mieux adapté.

7- Garantie/responsabilité de produit

En notre qualité de revendeur, nous appliquons la garantie conformément à celle donnée par le fournisseur, dans le cadre de sa propre responsabilité. En matière de garantie, toutes les autres revendications du client à l'encontre de SABAG, en particulier celles liées aux dommages occasionnés par un défaut, sont exclues dans le cadre autorisé par la loi. Sont en particulier exclus de la garantie les défauts résultant d'une usure naturelle, d'un usage incorrect, d'une utilisation excessive, d'un entretien insuffisant, du non-respect des directives ainsi que d'autres causes non imputables à SABAG. La responsabilité de SABAG est limitée au dol et à la négligence grave. Toute autre responsabilité est exclue.

La marchandise doit être contrôlée à la réception et les défauts visibles doivent être signalés par écrit dans les 8 jours suivant la réception de la marchandise. Les réclamations ultérieures ne sont prises en compte qu'en cas de défauts cachés.

8. Lieu d'exécution, droit applicable, for juridique

Le lieu d'exécution pour les livraisons/prestations est SABAG AG Biel. En cas de litige entre le partenaire contractant et SABAG, le droit suisse est applicable, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies du 11 avril 1980 sur les contrats de vente internationale de marchandises. Le lieu de juridiction est 2500 Bienne. SABAG se réserve toutefois le droit de poursuivre le client sur le lieu de son siège ou de son domicile.



Conditions de vente et de livraison SABAG SA Centre Acier (valables dès le 1^{er} janvier 2015)

A. Conditions générales

- Le port pour les colis postaux, les frais de transport par chemin de fer et l'emballage sont facturés selon les coûts effectifs.
 - Pour le déchargement par grue de camion, nous facturons CHF 17.— par mouvement de grue.
 - Nous facturons les frais de transport supplémentaires (RPLP, etc.) selon les barèmes des assortiments de produits concernés.
- Nous nous réservons le droit de modifier à tout moment et sans préavis nos conditions de vente et de livraison. Vous trouverez la version (valable) la plus actuelle sur www.sabag.ch. Pour le reste, nos conditions générales de vente (CGV) sont applicables.

B. Conditions spéciales dans le domaine de vente «acier d'armatures»

Petites quantités

Pour le façonnage de listes d'armatures et/ou de treillis d'armatures selon plan de coupe, les majorations de façonnage suivantes sont facturées:

< 3 To CHF 30.--/par liste

Positions

Pour chaque position de commande/de listes d'armatures, une majoration de position est facturée.

Façonnage de treillis

Coupe	Surprix par coupe	CHF	0.26/kg
	Surprix de coupe en biais par kg et coupe	CHF	0.52/kg
Pliage	Treillis > 10 kg par pliage	CHF	0.24/kg
	Treillis < 10 kg par pliage	CHF	2.40/pièce.

Figures/tolérances

La liste des figures sert de base pour le calcul des coûts de façonnage. Les tolérances allant au-delà de la norme SIA 262, édition 2003, sont facturées selon le temps de travail effectif, cependant au minimum avec le degré de façonnage S.

Transport

A partir d'un montant de commande de CHF 500.--, nous livrons la marchandise franco, déchargement par grue et frais de transport supplémentaires/RPLP non compris (15 minutes d'attente sont comprises dans le prix franco). Pour toute commande d'une valeur inférieure à CHF 500.--, un forfait de transport/commande de CHF 60.— est facturé. Les temps d'attente supplémentaires sur le chantier/au domicile de l'acheteur sont facturés au prix de CHF 120.— par heure. Si pour des raisons de surdimensionnement (largeur >2,5 m et/ou longueur >15,0 m) la livraison exige un transport spécial ou des autorisations particulières, indépendamment du type, les frais supplémentaires sont entièrement à la charge du destinataire (dans tous les cas sous réserve de bonnes possibilités d'accès).

Chutes de coupe

Nous nous réservons le droit de facturer les chutes de coupe..

Appareils mis à disposition

Une location est facturée pour les appareils mis à disposition.

Données du catalogue

Les clichés, dessins, mesures, normes, poids ainsi que tous autres renseignements techniques sont sans engagement de notre part. Ils peuvent être modifiés à la suite d'erreurs ou en fonction d'évolutions techniques. Les dimensions indiquées sans unité de mesure sont exprimées en mm.